



50 ans après sa création, le Centre social reste fidèle à ses valeurs

En 1972, le nouveau quartier d'habitation qui se développe au sud de la ville n'est pas encore entièrement urbanisé. Au-delà des immeubles HLM et de l'école élémentaire s'étend une vaste zone de champs et de friches uniquement desservie par des chemins de terre. La seule construction visible est le château d'eau, facilement repérable sur la photo ci-dessous.



Le quartier Saint-Laurent en 1973 (photo IGNF)

Au sein du conseil municipal, certains élus déplorent le manque d'humanisation de ce quartier, appelé à recevoir de nombreuses familles. Il n'existe aucun local susceptible d'accueillir des réunions, des permanences ou des activités pour les enfants, les adultes ou les personnes âgées.

Lors de la séance du 3 mai 1972, Mme Coulomb « *intervient pour préciser qu'un centre social serait très utile dans le secteur HLM* ». Une première réunion d'information est organisée le 23 octobre suivant, débouchant sur la création d'une association loi 1901 ad hoc.

Création d'un Centre Médico-social Social et Culturel à Cosne

Lundi 23 octobre, à 18 h. 30, avait lieu, dans la salle du Vieux-Château, une importante réunion d'information concernant la création d'un futur Centre Médico-social, Social et Culturel de la Ville de Cosne et de ses environs.

Dans la nombreuse assistance, on reconnaissait plusieurs Maires des communes voisines, des conseillers municipaux, des chefs d'entreprises, les présidents des sociétés locales, les représentants du corps enseignant et des Médecins, les Assistantes Sociales et des délégués des Syndicats et des Œuvres.

M. Nabéris, Maire de Cosne, accueillait à la table présidentielle M. Laurette, sous-préfet, M. le Docteur Des Etages, conseiller général, Mlle Bernot, Assistante Sociale-Chef de la D.A.S.S., Mlle Lachouette, Secrétaire Générale de la Fédération des Centres Sociaux et M. Dufour, Directeur adjoint de la Caisse Primaire de Sécurité Sociale de la Nièvre.

Après avoir rendu hommage aux efforts réalisés dans le domaine de la création sociale et, en particulier à ceux de Mmes les responsables du Foyer de Vieillards, M. le Maire fit connaître le désir de la Municipalité de voir naître un Centre Médico-social et Culturel de conception moderne, susceptible de répondre aux besoins actuels de la population de Cosne et de ses environs.

Mlle Bernot définit ensuite les Centres Sociaux et les buts qu'ils poursuivent dans une zone géographique déterminée : dispositif d'animation sociale et organisme d'éducation préventive et promotionnelle, le Centre Social regroupe et coordonne l'action sanitaire, sociale et culturelle dans la zone d'influence du Centre. Ses activités concernent plusieurs catégories d'âge : enfants, adolescents, adultes et personnes âgées et offrent des prestations de services variés : permanences sociales, halte-garderie, consultations de protection maternelle et infantile, clubs d'enfants, bibliothèques, ateliers et clubs pour adultes et personnes âgées, conférences, etc... L'une des activités parmi les plus importantes est l'organisation d'un service d'aide ménagère à domicile pour les personnes âgées.

Les usagers sont appelés à participer à l'animation et à la gestion du Centre, ce qui permet d'intéresser la population à sa propre promotion ne matière sociale. Mlle Bernot donna en

suite un aperçu du financement de la construction d'un Centre Social, financement qui ne peut être espéré à Cosne dans un proche avenir, une inscription au Plan étant nécessaire. La Municipalité de Cosne mettant à la disposition de la future Association des locaux collectifs loués par ses soins à l'Office H. L.M., il serait cependant possible d'envisager rapidement un certain nombre d'activités.

Mlle Lachouette, Secrétaire Générale de la Fédération des Centres Sociaux, prit à son tour la parole pour assurer la future Association du concours bienveillant et actif de la Fédération qui est à sa disposition pour toute demande de documentation, démarche administrative, demande de subventions, etc... Elle souligne l'autonomie de chaque Centre, tenu cependant au respect de ses statuts et des décisions de son conseil d'administration collégial.

M. Nabéris, après avoir demandé l'avis de l'Assemblée sur l'opportunité de la création d'un Centre social et obtenu une approbation générale, proposa la réunion de l'assistance en Assemblée constitutive. Il donna alors lecture des statuts étudiés par les membres fondateurs. Ces statuts furent approuvés à l'unanimité. La nomination d'un Conseil d'Administration restreint et provisoire de dix membres (dont les 4 membres fondateurs) fut proposée au suffrage de l'assemblée qui donna son accord à l'unanimité.

Après avoir invité ses collègues des environs à participer à la création et au rayonnement du Centre, M. le Maire de Cosne souligna que les Maires des Communes voisines adhérentes feraient partie du Conseil d'administration, comme il l'a été statutairement prévu.

Enfin M. Nabéris remercia chaleureusement les premiers membres bénévoles du Centre qui vont se pencher en priorité sur les problèmes de l'aide aux personnes âgées, présenta ses vœux de bienvenue à Mlle Robillot, jeune assistante sociale nouvellement nommée et qui vient de prendre son poste à Cosne-Sud.

M. le Sous-Préfet conclut cette intéressante réunion en souhaitant que le futur Centre Social soit une nouvelle possibilité de relations amicales entre des catégories d'âge qui s'ignorent souvent, et contribue à faire de Cosne une cité heureuse où il fait bon vivre...

Compte rendu
de la réunion
d'information
du 23 octobre 1972
Régional de Cosne,
28 octobre 1972

Extrait du Journal officiel
des associations,
15 novembre 1972

TITRE : Centre médico-social et culturel de Cosne et des environs

OBJET : regrouper et coordonner l'action sanitaire, sociale et culturelle exercée dans la zone d'influence du centre ; promouvoir, avec le concours d'un personnel qualifié, des services et activités à caractère médico-social, social et culturel au profit de personnes appartenant à plusieurs catégories d'âge ; accueillir les associations à but familial ou culturel ; mettre à la disposition des sections du centre les locaux leur permettant d'accomplir leur action

SIÈGE SOCIAL : mairie de Cosne-sur-Loire

DATE DE DÉCLARATION : Le 6 novembre 1972



Assemblée Générale de l'Association du Centre Social et Culturel

Le 7 juin a eu lieu, au Vieux-Château, l'assemblée générale de l'Association du Centre Social et Culturel. Le bureau réunissait M. Nabéris, maire, président d'honneur ; M. Cloix, représentant de la Fédération départementale des Centres sociaux ; Mme Coulomb, présidente de l'Association ; M. Galleret, secrétaire ; M. Bardin, trésorier.

Après avoir remercié les assistants de l'intérêt qu'ils portent à l'Association, Mme Coulomb donna le compte-rendu d'activité de l'Association, née du travail de quatre membres fondateurs cosnois, soucieux de voir se développer dans notre ville les équipements sociaux qui lui font défaut.

L'assemblée constitutive du 23-10-1972 a élu un conseil d'administration qui a, dès le 2 novembre, désigné les membres de son bureau, déposé les statuts de l'Association et demandé son adhésion à la Fédération départementale des Centres Sociaux.

Puis le Bureau a établi son programme visant à élargir le conseil d'administration ; à mettre en route la première activité sociale du Centre : l'Aide ménagère à domicile aux personnes âgées ; à équiper les locaux nécessaires au fonctionnement du Centre.

Grâce à l'aide de la Municipalité, deux locaux sont maintenant prêts : le premier recevra la permanence d'une assistante sociale au Bâtiment 10. Le second local, composé de 5 pièces, 25, Avenue de la Paix, accueillera les diverses activités du Centre.

Les cotisations ont été fixées à 10 F par famille adhérente, et à 50 F pour les membres bienfaiteurs (Centre Médico-social, Social et Culturel de Cosne et de ses environs : CC.P. 33.745.39 La Source).

Puis Mme Coulomb remercia les Services qui ont, par une avance de trésorerie, aidé la mise en route du service d'Aide Ménagère : Caisse Régionale d'Assurances Maladie de Dijon, Mutualité Sociale Agricole et Bureau d'Aide Sociale de la Ville de Cosne.

M. Bardin, trésorier, commenta l'intérêt et les progrès constants du Service d'Aide Ménagère à domicile, appelé à venir en aide aux personnes âgées et isolées, incapables de subvenir aux soins de leur foyer. Il souligna que le Centre ne fait que dispenser une prestation de services accordée et prise en charge par un autre organisme. Chaque attribution d'aide ménagère doit donc faire l'objet d'une enquête sociale justifiant sa nécessité.

La Présidente remercia les généreux donateurs qui ont permis de faire face aux premiers frais d'équipement : Union Commerciale, Caisse d'Epargne, Fédération des Centres Sociaux, Conseil général, Ville de Cosne et Comité d'accueil des Compagnons d'Emmaus qui vient d'accorder à l'Association une subvention de 10.000 F.

M. Galleret, secrétaire, analysa les résultats du questionnaire diffusé dans les familles et regretta de ne pas avoir reçu un plus grand nombre de réponses. Il

constata que les activités au service des enfants étaient particulièrement demandées, ainsi que l'aide ménagère, les clubs et les excursions pour les membres du « Club 3^e Age ». En ce qui concerne les parents, ce sont les clubs de voyage et les activités proposées aux jeunes mères en vue de leur formation personnelle qui ont retenu le plus d'intérêt.

Mme Coulomb fit appel à toutes les bonnes volontés pour participer aux commissions de travail qui ont été mises en place et dont chacune est appelée à étudier ses propres problèmes et à prendre en charge ses activités :

La Commission « Amitié 3^e Age », très active, a commencé à réunir ses membres le 3 juin ; ils se retrouveront régulièrement le mardi et le vendredi, de 14 h. 30 à 16 h. 30, pour des réunions amicales, des entretiens et conférences, des projections et des jeux. De leur côté, dès septembre, les « Jeunes Femmes » se rejoindront le lundi et le jeudi et pourront, suivant leur choix, étudier la puériculture, la diététique infantile et familiale, la coupe, la couture, l'économie domestique, etc...

Le mercredi, bien sûr, sera réservé aux enfants pour lesquels s'ouvriront la Bibliothèque enfantine, le club de travaux manuels et de marionnettes, un groupe de chant choral, etc...

Mme Coulomb remercia chaleureusement les Directeurs et Directrices des Ecoles de Cosne, qui ont collaboré au choix des livres de la bibliothèque enfantine, ainsi que les responsables du groupe des Secouristes qui ont organisé une session de formation pour le quartier Sud, dans les locaux du Centre. Enfin, elle fit allusion à la création possible d'un service d'accueil et d'alphabétisation des familles étrangères arrivées récemment dans notre ville.

En concluant, la présidente remercia la Municipalité de Cosne de l'aide constante qu'elle lui a apporté et qui a été à la base de l'équipement des locaux du Centre. Elle assura M. Cloix de la reconnaissance du Conseil d'administration pour les démarches et interventions faites par la Fédération au bénéfice du Centre de Cosne et fit l'éloge des amis bénévoles venus apporter leur concours spontanément dans un climat de bonne humeur et d'enthousiasme qui a permis de mener à bien les tâches les plus ingrates.

M. Cloix constata l'importance du travail accompli depuis six mois et félicita le C.A. des résultats obtenus. « Plusieurs Centres, dit-il, ont débuté dans des conditions matérielles encore plus difficiles. Il faut utiliser au mieux vos locaux provisoires en attendant une construction définitive ». Et il assura l'Association du fidèle concours de la Fédération pour la poursuite de son programme, tout en regrettant de ne pouvoir l'aider sur le plan financier.

Enfin, M. Nabéris, président d'honneur, conclut la réunion en remerciant le Bureau et les membres des Commissions des efforts prodigués pour la création du Centre, appelé à rendre de grands services à la population de Cosne.

Compte rendu de la 1^{ère} assemblée générale de l'association
Régional de Cosne, 16 juin 1973



Ville de
Cosne-Cours-sur-Loire

Centre Social et Culturel

de COSNE-COURS et de ses environs

Les locaux du Centre Social, 25, Avenue de la Paix, seront bientôt ouverts et proposeront aux familles :

Les clubs d'enfants du Mercredi : Bibliothèque enfantine, clubs de travaux manuels, chanterie.

Les clubs « jeunes femmes » : cours de coupe et de couture, puériculture, diététique.

Le fonctionnement de ces services sera exposé aux Mamans qui sont conviées à une réunion d'information qui se tiendra au Centre, 25, avenue de la Paix, entrée par la face ouest du bâtiment, le **Mardi 23 Octobre, à 14 h. 30.**

Nous espérons que les Mamans seront nombreuses à participer à cette réunion où elles pourront apporter leurs suggestions.

Régional de Cosne,
20 octobre 1973

Régional de Cosne,
3 novembre 1973

Le "Centre social et culturel" est né dans le quartier St-Laurent

Dans les locaux (un sous-sol d'immeuble H.L.M.) situé 25, rue de la Paix, où fonctionne depuis plusieurs mois le « Club du Troisième Âge », a été mis sur pied, la semaine dernière, l'organisation d'un futur Centre Social et Culturel.

En présence d'une vingtaine de dames, Mme Coulomb, adjoint, assistée de Mme Porthault, conseillère municipale, a fait un exposé sur le projet qui devient maintenant une réalité, puisque le Centre ouvrira début novembre.

POUR LES ENFANTS...

L'accueil se fera le mercredi. Le Centre dispose déjà d'une bibliothèque de quatre cents livres, dont le nombre sera triplé dans les années à venir.

Le service de prêt sera ouvert de 13 h. 30 à 14 h. 30. Ceux qui le désireront pourront ensuite consulter, sur place, les ouvrages qui ne pourront pas être prêtés. Trois personnes ont accepté d'en assurer le fonctionnement.

— De 14 h. 30 à 17 h. 30, se dérouleront les activités d'un groupe de travaux manuels, également assuré par trois personnes. Il dispose lui aussi d'un matériel assez bien fourni.

— Enfin, à partir de 18 heures, le club « chanterie » étudiera le chant pendant trois quarts d'heure avec deux animatrices.

Les enfants seront accueillis dès l'âge de 5 ans, et Mme Coulomb a précisé que le Centre ne sera ni une garderie, ni un

patronage, et que les enfants qui le fréquenteront devront s'intéresser à l'une au moins des activités proposées.

Il sera perçu une cotisation annuelle de 10 F par famille (quel qu'en soit le nombre de personnes) et une contribution de 1 F 50 par enfant, chaque mercredi, le goûter étant compris.

Pour la location des livres, la cotisation a été fixée à 5 F par an.

POUR LES JEUNES FEMMES

Début novembre également vont débiter les rencontres des jeunes femmes à raison de deux réunions par semaine : les lundis et jeudis, de 14 h. à 16 h.

Les activités prévues sont : cours de coupe et couture, puériculture, diététique, bricolage. Toutes autres idées seront prises en considération dans la mesure où elles seront réalisables.

Ce qui n'est encore que l'embryon d'un véritable centre social est donc prêt à démarrer dans de bonnes conditions, grâce à la présence d'animatrices dévouées, mais il devra, pour se développer, trouver dans l'avenir des locaux moins exigus.

« Il serait souhaitable, a dit Mme Coulomb, qu'un centre social (actuellement il ne s'agit que d'un centre pré-social), digne de ce nom soit installé. Il pourrait alors y avoir une halte-garderie d'enfants avec un équipement et un confort que nous ne pouvons envisager dans l'état actuel des choses ».

Lors de l'assemblée générale du 4 mars 1975, le dynamisme du Centre social, en pleine expansion, est souligné. On compte notamment 88 inscrits pour le Club Amitié 3^{ème} âge et 98 pour le Club Enfants. « Pour l'instant, le gros problème est l'exigüité des locaux (100 m² en 5 pièces). L'assemblée générale autorise le bureau à engager les frais nécessaires à l'étude d'agrandissement du Centre ».

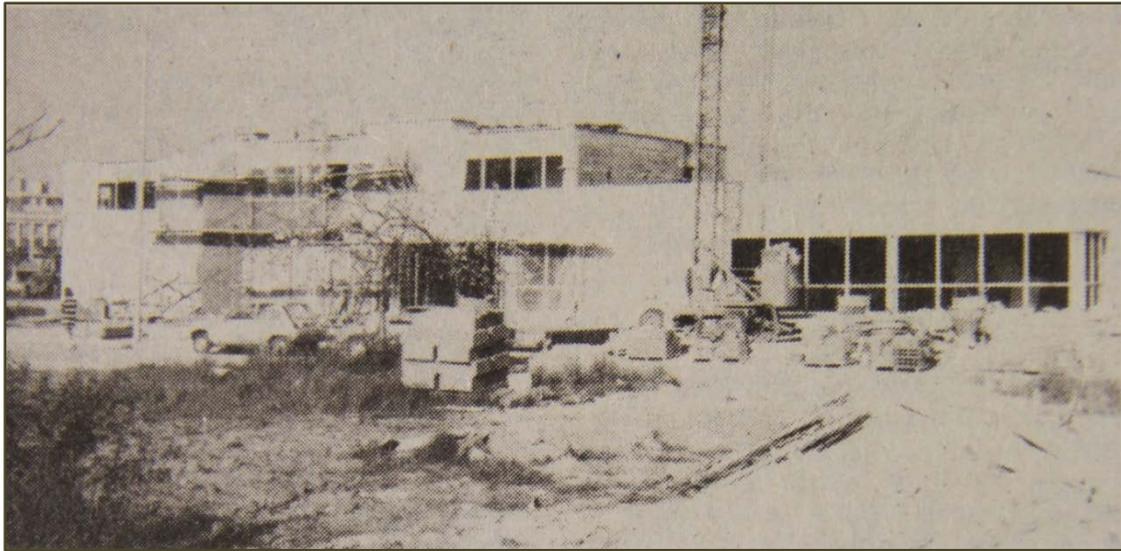


On reconnaît (de gauche à droite) : M. Galleret, M. le Sous-préfet Mme Coulomb, Mlle le Dr Fié, Mlle Petit. Sont cachés : M. Nabéris et M. Bardin.

L'année suivante, le Conseil d'administration adopte l'avant-projet de construction d'un nouveau bâtiment, implanté rue du Berry, sur un terrain cédé par la Ville.



Le permis de construire est accordé le 5 mars 1977. Mais faute d'avoir touché les subventions attendues, les travaux ne débutent que fin septembre 1978, pour s'achever le 30 janvier 1980.



Régional de Cosne, 25 mai 1979 - Le bâtiment en construction



Le centre social en 1980 (photo IGNF)

L'association bénéficie dès lors de locaux adaptés où les activités se multiplient. Très vite, la place vient encore à manquer et la construction d'un deuxième bâtiment annexe, plus particulièrement réservé aux enfants, est réalisée en 1994.